

ÉVÉNEMENT FSU

PROSTITUTION DES MINEURES :

COMPRENDRE, REPÉRER, AGIR

ALYSSA AHRABARE, RESPONSABLE DU PLAIDOYER D'OSEZ LE FÉMINISME

QUI EST OSEZ LE FÉMINISME ?

- Créée en **2009**
- Association **généraliste** de lutte pour les **droits des femmes** et **contre les violences masculines**.
- **Sensibilisation** grand public, **plaidoyer**, **interventions**, **actions de rue**, **publications...**
- **12 antennes** actives en France

Nous militons pour un féminisme progressiste, intersectionnel, universaliste et abolitionniste.

Nous luttons contre le racisme, la lesbophobie et la biphobie.



UNE ASSOCIATION, DES ANTENNES

12 ANTENNES OLF

Osez le Féminisme est présente sur le territoire métropolitain avec à ce jour 12 antennes.

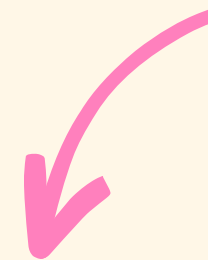
13 – Marseille	39 – Dole
14 – Caen	44 – Nantes
17 – La Rochelle	59 – Lille
31 – Toulouse	63 – Clermont-Ferrand
34 – Montpellier	67 – Strasbourg
35 – Rennes	75 – Ile-de-France (siège)



FÉMINISTALK ET FÉMINISTCAMP



Le **Féministalk** a lieu tous les 2ème mercredis du mois à la **Cité Audacieuse**, un lieu féministe unique dans le 6ème arrondissement. C'est **une réunion publique** qui vise à connaître les actualités de l'association, discuter d'une thématique et préparer des actions ! C'est une bonne façon de découvrir Osez le Féminisme et décider si on souhaite militer à ses côtés.



Les **FéministCamp** eux ont lieu 1 fois par an. C'est un week-end durant lequel ont lieu divers ateliers pour se former sur des sujets féministes, mais aussi **un lieu de partage** et de sororité. C'est l'occasion de rencontrer des militant·es. Une **colo bienveillante**, fascinante et **féministe** !

GROUPE THÉMATIQUES

- Féminisme et Justice
- Féminisme, Écologie, Climat
- Féminisme antiraciste
- Approche féministe de la pédocriminalité et de l'inceste
- lesbiennes et féministes
- Journal
- Interventions en milieu scolaire



Recevez l'agenda militant !

Écrivez-nous à militer@osezlefeminisme.fr

NOS ACTIONS EN JUSTICE

PROCÈS CONTRE LA PORNOCRIMINALITÉ

Le Monde

L'ENQUÊTE TENTACULAIRE QUI FAIT TREMBLER LE PORNO FRANÇAIS

L'affaire de violences sexuelles qui secoue la pornographie française, à laquelle *Le Monde* consacre une enquête en quatre volets, dépasse le simple fait divers.

Elle charrie une lourde dimension judiciaire, d'abord, avec une soixantaine de victimes. Sociétale, ensuite, parce que ces vidéos sont vues par un large public alors qu'il s'agit « de viols déguisés », comme l'a avoué un acteur. Économique, enfin, parce qu'elle plonge dans les rouages d'une industrie low cost qui broie sa matière première : les jeunes femmes.

POURQUOI LES PLAIGNANTES DE L'AFFAIRE FRENCH BUKKAKE VONT EN CASSATION

Ils les ont torturées, ont déchirés leurs corps, elles ont saigné, elles ont cru mourir, mais la justice refuse de retenir les actes de torture et de barbarie



L'AIR
LIBRE
MEDIAPART

FRENCH BUKKAKE, JACQUIE ET MICHEL

LE PORNO FRANÇAIS

AU SERVICE DE
LA CULTURE DU VIOL

5 FEMMES TÉMOIGNENT

NOS ACTIONS EN JUSTICE

CONTRE L'IMPUNITÉ

- **LUTTE CONTRE L'EXPOSITION DES MINEURS À LA PORNOGRAPHIE**
- **DÉRÉFÉRENCEMENT DES CONTENUS ILLICITES**

≡ Le Monde

0F ▼

PIXELS • POLICE ET JUSTICE

French Bukkake : la justice française condamne Google dans une affaire de référencement de vidéos de viols

L'une des nombreuses victimes du réseau French Bukkake reproche au géant du web de continuer à indexer, sur son moteur de recherche, des sites Internet hébergeant les vidéos de ses viols.

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

POURQUOI CETTE PRÉSENTATION ?

- Les **personnels éducatifs et scolaires** sont en première ligne pour repérer les **situations de violences et d'exploitation sexuelle**.
- Les mineures victimes sont très souvent scolarisées, suivies par des CPE, infirmière-es, assistant-es sociales, professeur-es principales.
- **La prostitution des mineures est en forte progression** selon les services spécialisés.
- Cette présentation vise à donner aux cadres les **clés pour comprendre, repérer et orienter**, sans se substituer aux services compétents.

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

DE QUOI PARLE T-ON ?

- Toute situation où **un adulte obtient un acte sexuel d'une mineure en échange d'une contrepartie** (hébergement, cadeaux, argent, repas, etc.).
- **Une mineure ne peut jamais consentir juridiquement à un acte sexuel tarifé.**
- Ce phénomène relève toujours :
 - **de violences masculines,**
 - **d'exploitation d'une vulnérabilité,**
 - **d'une stratégie d'emprise ou d'isolement.**

CE QUE DIT LA LOI

› Article 222-23-1

Version en vigueur depuis le 08 novembre 2025

Modifié par LOI n°2025-1057 du 6 novembre 2025 - art. unique

Hors le cas prévu à l'article [222-23](#), constitue également un viol tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital ou bucco-anal commis par un majeur sur la personne d'un mineur de quinze ans ou commis sur l'auteur par le mineur, lorsque la différence d'âge entre le majeur et le mineur est d'au moins cinq ans.

La condition de différence d'âge prévue au premier alinéa du présent article n'est pas applicable si les faits sont commis en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage.

› Article 225-12-1

Version en vigueur depuis le 23 avril 2021

Modifié par LOI n°2021-478 du 21 avril 2021 - art. 7

Lorsqu'il est commis en récidive dans les conditions prévues au second alinéa de l'article [132-11](#), le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage est puni de 3 750 € d'amende.

Est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage, des relations de nature sexuelle de la part d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, lorsque cette personne est mineure ou présente une particulière vulnérabilité, apparente ou connue de son auteur, due à une maladie, à une infirmité, à un handicap ou à un état de grossesse.

CE QUE DIT LA LOI

› Article 225-5

Version en vigueur depuis le 19 mars 2003

Modifié par Loi 2003-239 2003-03-18 art. 50 1° JORF 19 mars 2003

Le proxénétisme est le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit :

- 1° D'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui ;
- 2° De tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ;
- 3° D'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire.

Le proxénétisme est puni de sept ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

› Article 225-7

Version en vigueur depuis le 19 mai 2011

Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 150

Le proxénétisme est puni de dix ans d'emprisonnement et de 1 500 000 euros d'amende lorsqu'il est commis :

- 1° A l'égard d'un mineur ;

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

MYTHES

- « *Certaines mineures choisissent* »
→ **Faux.** La loi interdit toute relation tarifée avec une mineure, car il s'agit toujours d'exploitation.
- « *Si elle nie, c'est que rien ne se passe* »
→ **Faux.** La négation et la minimisation sont fréquentes dans les situations d'emprise et de traumatisme.
- « *Cela ne concerne que les mineures en grande précarité* »
→ **Faux.** Des victimes peuvent être scolarisées, issues de milieux variés.

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

MYTHES

- *« C'est une activité privée, cela ne concerne pas l'école »*
→ **Faux.** La très grande majorité des mineures victimes sont scolarisées. L'école est souvent un lieu de repérage et de protection.
- *« Les mineures se mettent elles-mêmes en danger »*
→ **Faux.** Elles sont mises en danger par des adultes, des garçons plus âgés, des « lovers-boys », des proxénètes mineurs et des clients prostitueurs.
- *« Il s'agit surtout de réseaux mafieux »*
→ **Faux.** Beaucoup de situations impliquent des proxénètes mineurs ou jeunes majeurs, parfois issus du même établissement scolaire.

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

MYTHES

- « *Proxénète mineur = situation moins grave* »
→ **Faux.** L'exploitation, les violences, les menaces et le traumatisme sont les mêmes, quel que soit l'âge du proxénète.
- « *L'exploitation est sexuelle dès le début* »
→ **Faux.** Le processus d'emprise commence souvent par la séduction, les promesses, l'isolement et les cadeaux. L'exploitation sexuelle arrive dans un second temps.
- « *Les réseaux sociaux n'ont aucun rôle* »
→ **Faux.** Les recrutements commencent très souvent sur Instagram, Snapchat, TikTok, Discord, Whatsapp ou via les plateformes payantes.

LA PROSTITUTION DES MINEURES EN SEINE-SAINT-DENIS :

ÉTUDE DES DOSSIERS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

- L'étude porte sur 101 dossiers de mineures suivies par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) en Seine-Saint-Denis victimes de prostitution.
- **Âge médian au premier acte prostitutionnel : 15 ans.**
- Au moins 50 % des victimes ont été soumises à un proxénétisme actif.
- **Plus de la moitié des approches se font via les réseaux sociaux** (Instagram, Snapchat, TikTok).
- Une forte proportion des jeunes victimes sont **scolarisées**, mais présentent **un absentéisme ou une chute des résultats à forte vitesse** : c'est un signal d'alerte.
- Le profil « mineure victime de prostitution » n'est pas stéréotypé : **tous les milieux sont concernés.**

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

MÉCANISMES D'EMPRISE

- **Processus** de mise sous emprise progressive, comprenant :
 - **Séduction**, compliments, promesses d'amour.
 - **Isolement** de l'entourage scolaire et familial.
 - **Dépendance** affective ou matérielle.
 - Introduction **progressive** à des actes sexualisés.
- Cette emprise est programmée et vise à amener la mineure à accepter l'inacceptable.
- La technique vise à créer une **dépendance émotionnelle**, particulièrement efficace chez les mineures.

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

PROXÉNÈTES MINEURS

- De plus en plus de situations impliquent **des garçons de 14 à 17 ans**, souvent eux-mêmes exposés à des violences ou imitant des modèles issus des réseaux sociaux ou du proxénétisme local.
- Ils utilisent :
 - **pressions affectives / stratégie du petit ami** (« si tu m'aimes, tu feras ça pour nous »),
 - **menaces, chantage diffusion d'images intimes,**
 - **contrôle du téléphone, nouvelles technologies,**
 - **harcèlement ou violence.**

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

PROSTITUTION 2.0

- Les plateformes de diffusion payante de contenus sexualisés sont devenues un espace majeur de recrutement et d'exploitation, notamment :
 - **OnlyFans**
 - **MYM**
 - **Snapchat Premium**
 - **Instagram / TikTok (mise en scène de sexualité, recrutement, accès DM)**
- **Pour les mineures : ces plateformes créent une illusion de contrôle et d'autonomie**, alors qu'elles exposent à :
 - demandes insistantes d'adultes,
 - pression pour produire des contenus de plus en plus explicites,
 - proxénétisme en ligne.

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

ONLYFANS / MYM : MODÈLE ÉCONOMIQUE

- **Plateforme rémunérée à la commission** : intérêt direct à ce que les créatrices produisent davantage et plus explicitement.
 - 20% sur chaque transaction pour OnlyFans
 - 25% sur chaque transaction pour Mym
- **Pression algorithmique** : les profils visibles sont ceux qui publient le plus de contenus sexualisés.
- **Logique pyramidale** : seulement 1 % des comptes gagnent réellement de l'argent.
- Forte présence de « **managers** » et **proxénètes numériques**, y compris mineurs.
- **Pourcentage prélevés via les “parrainages”** : les utilisateur-ices sont encouragé-es à recruter pour augmenter leurs revenus.

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

GLAMOURISATION & MARKETING

- Présentation de la prostitution comme une « activité créative » voire « libératrice ».
- Mise en scène de « réussite » : argent facile, indépendance, **luxe**.
- **Invisibilisation totale des violences masculines** liés aux contenus.
- Messages particulièrement séduisants pour les mineures : **valorisation, attention, promesse d'ascension sociale**.
- Utilisation d'**influenceuses** pour normaliser la sexualisation.
- **Vidéos « conseils »** sur comment « gagner sa vie facilement ».
- **Recommandations algorithmiques** orientées vers des contenus sexualisés.
- Mise en avant de **success stories fabriquées**, sans mentionner la précarité ni la violence.

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

CONTINUUM CYBERVSS

- Les mineures ciblées par des proxénètes sont souvent déjà victimes de cyberVSS. Les violences numériques **préparent, facilitent ou aggravent l'exploitation sexuelle**.
- Le numérique permet aux agresseurs d'agir à distance, dans l'anonymat et avec une portée massive.
- Les cyberVSS fonctionnent comme des **outils d'emprise, de contrôle et de chantage utilisés par les proxénètes et clients prostitueurs**.
- **Diffusion non consensuelle d'images intimes.**
- **Traque furtive en ligne :**
 - Contrôle du téléphone, des réseaux sociaux.
 - Suivi géolocalisé, pression horaire (« réponds tout de suite »).

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

CONTINUUM CYBERVSS

- **Deepfakes à caractère pornographique :**
 - Création d'images pornographiques truquées à partir de photos.
 - Menace de diffusion contre de l'argent ou des actes sexuels.
 - Très utilisé pour terroriser et réduire au silence.
- **Harcèlement sexualisé en ligne :**
 - Commentaires dégradants, sollicitations sexuelles, « DM insistants ».
 - Normalise la sexualisation des mineures.
 - Prépare le terrain pour la manipulation et l'exploitation.

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

CONSÉQUENCES

- **Violences sexuelles répétées.**
- **Violences psychologiques :** humiliation, insultes, dévalorisation.
- **Violences physiques.**

- **Effets visibles en classe : troubles de l'attention, fatigue chronique, décrochage.** Difficultés à maintenir un lien avec les adultes éducatifs.
- **Impact psychologique et psychotraumatologique :**
 - Dissociation, troubles anxieux, stress post-traumatique.
 - Culpabilité intense, sentiment de honte.
 - Risques suicidaires, conduites d'addictions.

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

SIGNAUX À REPÉRER

- Élèves en rupture scolaire ou **absentéisme** soudain. Chute rapide des résultats, difficultés de concentration.
 - Changements brusques d'apparence, **sexualisation**.
 - Relations avec des adultes extérieurs à l'établissement.
 - Signes de violences, d'isolement ou de pression psychologique.
 - **Utilisation intensive des réseaux sociaux**, secrets autour du téléphone, existence d'un deuxième téléphone.
 - **Retrait social** ou conflits avec les pairs.
 - Nouveaux objets coûteux.
-
- **Le milieu scolaire est parfois le seul lieu stable où un signalement peut émerger.**

PROSTITUTION DES MINEUR-ES

ACCEUILLIR LA PAROLE

- Ne pas juger.
- Ne pas minimiser.
- Ne pas presser la mineure pour raconter.
- Créer un espace calme.
- Rassurer sur le fait qu'elle n'est jamais responsable.
- **Obligations légales**
 - **signaler toute situation préoccupante.**
 - **saisir la cellule départementale de protection de l'enfance.**

CE QUE DIT LA LOI

- **Obligation générale de protection des mineur·es en danger** - Article L.226-2-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF)
- *Tout professionnel ayant connaissance d'un mineur en danger ou en risque de l'être doit transmettre sans délai une information préoccupante à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).*
- Cela concerne :
 - personnels éducatifs (enseignant·es, CPE, AESH, AED),
 - personnels sociaux (assistantes sociales, infirmières scolaires),
 - personnels de santé,
 - police, gendarmerie, justice,
 - tout agent d'un service public.
- **La prostitution d'une mineure = situation de danger grave → signalement obligatoire.**

CE QUE DIT LA LOI

- **Possibilité de signaler directement au procureur** - Article 40 du Code de procédure pénale
- *Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis au procureur de la République.*
- **La prostitution d'une mineure implique toujours des infractions pénales :**
 - proxénétisme,
 - recours à la prostitution d'un mineur,
 - viols, agressions sexuelles,
 - traite des êtres humains,
 - diffusion d'images sexuelles de mineur.
- **Ainsi, un agent public doit saisir le procureur s'il constate une infraction ou un risque grave.**

RESSOURCES

- Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP).
 - Protection de l'enfance du département.
 - **119** – Enfance en danger.
 - **3919** – Violences envers les femmes.
 - Associations spécialisées (Amicale du Nid, Mouvement du Nid).
 - Équipes médico-psychologiques et CMP.
 - Services sociaux des établissements scolaires.
-
- **La prostitution des mineures est une violence, jamais un choix.**
 - Les personnels éducatifs jouent un rôle déterminant dans le repérage, la protection et la prévention.
 - L'exploitation sexuelle, qu'elle soit **hors ligne ou en ligne**, repose sur des violences masculines, l'emprise, la manipulation et l'économie du numérique.

CONCLUSION

- Dans les établissements scolaires, il est possible d'agir sur :
 - la **formation** des équipes,
 - la **sensibilisation auprès des élèves**, via les séances d'EVARS,
 - la **sensibilisation auprès des familles** via des temps d'échanges et des outils spécifiques.
 - la **protection** des élèves, notamment en intégrant des outils de repérage spécifiques à son établissement.
 - la **lutte contre la normalisation** de l'hypersexualisation et de l'exploitation, notamment à travers la mise en oeuvre des programmes d'EVARS et des partenariats avec des associations spécialisés.

- **Last Girl First!** La prostitution à l'intersection des oppressions sexistes, racistes et de classe: <https://www.editionslibre.org/produit/last-girl-first-la-prostitution-a-lintersection-des-oppressions-sexistes-racistes-et-de-classe-hema-sibi-cap-international/>
- **FACT-S** "La situation de la prostitution en France : Analyse sur l'impact de la loi du 13 avril 2016 & Recommandations" : [Cellule de recueil des informations préoccupantes \(CRIP\)](#).
- **Mouvement du Nid**, Prostitution des Mineures Un guide pour aider les personnels travaillant auprès des jeunes à comprendre et prévenir le phénomène et à protéger ses victimes : <https://association-cvm.org/public/media/uploaded/pdf/2022-05-brochure-sensibilisation-professionnels-1.pdf>
- **Mouvement du Nid**, Prostitution, un guide pour aider et soutenir une personne concernée, à destination des proches et de l'entourage: https://mouvementdunid.org/wp-content/uploads/2024/12/2024_11_brochure_proches_WEB.pdf
- **Mouvement du Nid**, [Dans ma banane](#), application de soutien pour les jeunes victimes de la prostitution mineure et outil de prévention ludique
- **Mouvement du Nid**, formation gratuite en ligne de deux heures sur la prostitution des mineures: <https://mouvementdunid.org/blog/actions/formation/formation-en-ligne-gratuite-prostitution-mineures/>
- **Mouvement du Nid** fait des formations certifiées KALIOPi sur la prostitution des mineures à destination des professionnelles: <https://mouvementdunid.org/mouvement-du-nid/nos-actions/formation-prostitution/>
- **Centre Hubertine Auclert (2023)**. [Accompagner et protéger les mineures en situation prostitutionnelle ou en risque de l'être](#). Paris : Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes
- **Département de la Seine-Saint-Denis**. (s.d.). [La prostitution des mineures en Seine-Saint-Denis : étude des dossiers de l'aide](#). Consulté sur <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/ovf/article/la-prostitution-des-mineures-en-seine-saint-denis-etude-des-dossiers-de-l-aide>